

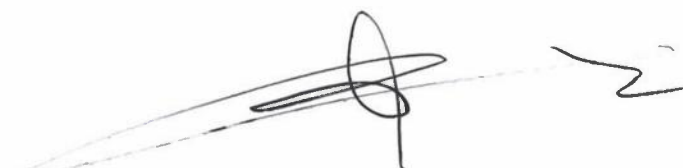
Monsieur Denis KAUFFMANN
Commissaire enquêteur
Enquête publique « Allée du château de Sury »
MAIRIE DE VENDENHEIM
12 rue Jean Holweg
67550 VENDENHEIM

Strasbourg, le 14 juin 2014
JLHe/TD

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les observations de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à l'aménagement du parc d'activités « Allée du château de Sury » à Vendenheim.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces dernières, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jean-Luc HEIMBURGER
Président

Copie à : Monsieur Philippe PFRIMMER, Maire de Vendenheim

14 juin 2014

**Enquête publique
préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.
Aménagement du parc d'activités « Allée du château de Sury » à Vendenheim
Avis de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin en date du 14 juin 2014**

La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin a pris connaissance du dossier mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de Parc d'Activités « Allée du château de Sury » à Vendenheim.

Sur cette base, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin invite Monsieur le Commissaire Enquêteur à émettre un **avis favorable**.

La CCI rappelle que :

- La disponibilité de foncier à vocation économique constitue un enjeu majeur de développement économique et de création d'emplois exogène, c'est-à-dire pour l'accueil d'entreprises non présentes sur le territoire, et endogène, c'est-à-dire pour l'accueil d'entreprises en développement présentes sur le territoire et qu'il importe d'accompagner dans le cadre de leur « trajectoire résidentielle ».

A ce jour, l'offre disponible sur le territoire de la CUS se résume à une dizaine d'hectares, soit moins de deux années de stock.

- La diversité des entreprises et de leurs besoins fonciers impose à une métropole, telle que Strasbourg, de disposer d'une offre diversifiée en termes de localisation, de taille de parcelle, d'équipements, de prix...

A ce titre, du fait notamment de son emplacement péri-urbain et de sa bonne accessibilité au réseau autoroutier, le Parc d'Activités « Allée du château de Sury » constitue une offre de terrains différenciante qui complète l'offre globale du territoire.

Ces terrains permettront d'accueillir, dans des conditions optimales, des entreprises exerçant une activité artisanale et de petite industrie souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg, en proximité avec leurs marchés et leurs fournisseurs.

- Les projets de développement des entreprises s'inscrivent généralement dans des temporalités courtes qui exigent la mise à disposition de terrains dans des délais eux-mêmes réduits. Il faut aujourd'hui compter 6 à 8 ans entre la décision d'aménager une zone d'activités et la mise à disposition des terrains. En aménageant ce parc d'activités, la CUS anticipe les besoins des entreprises à moyen terme et s'inscrit dans une planification cohérente visant à éviter les situations de sous-offre qui pénalisent l'attractivité et le développement économique du territoire.

La CCI tient également à rappeler l'importance de doter le parc d'activités d'une connexion au réseau fibre optique, enjeu dont la Communauté Urbaine de Strasbourg a, sans aucun doute, pris la mesure.